

Annexe : Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019

		Scrutin vendredi 12 octobre 2018	Scrutin samedi 13 octobre 2018
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire		
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 21 septembre 2018 minuit	Samedi 22 septembre 2018 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 1 ^{er} octobre 2018 minuit	Mardi 2 octobre 2018 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 3 octobre 2018 minuit	Jeudi 4 octobre 2018 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	vendredi 5 octobre 2018 minuit	Samedi 6 octobre 2018 minuit
Tirage au sort 1^{er} degré	Dans un délai cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats		
Contestations sur la validité des opérations électorales	1 ^{er} degré : 5 jours à compter de la proclamation des résultats 2 ^d degré : 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats		

Textes de référence :

- premier degré : arrêté du 13 mai 1985 modifié ; circulaire n° 2000-082 du 9 juin 2000 modifiée ;
- second degré : article R. 421-30 du Code de l'éducation ; circulaire du 30 août 1985 modifiée.